

Pas si relaxant de cultiver son jardin

L'association rémoise des jardins familiaux n'a plus de président. Un administrateur a été désigné par la justice en attendant une nouvelle assemblée générale.

L'association rémoise des jardins familiaux, la plus importante de la ville en terme d'adhérents et de parcelles (503), est placée sous administration judiciaire depuis le 11 janvier conformément à une ordonnance du tribunal de grande instance. Celle-ci fait suite à la requête de quatre adhérents. Ces derniers s'opposent au président, Jean-Pierre Roux, et au trésorier, Daniel Colin, et évoquent une « altération des statuts sans assemblée générale extraordinaire ». Le tribunal de grande instance a donné dans son ordonnance un délai de huit jours au président pour remettre les documents comptables à cet administrateur et convoquer une assemblée générale pour

« Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes dans les statuts de l'association »

Une adhérente



L'association rémoise des jardins familiaux est placée sous administration judiciaire depuis le 11 janvier. Archives

élire un nouveau conseil d'administration. En fait, il n'y avait déjà plus vraiment de président puisque ce dernier avait démissionné en avril avec effet en octobre.

Qu'est-il reproché à Jean-Pierre Roux exactement ? « Nous avons constaté des dérives. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes dans les statuts de l'associa-

tion. Nos pensions qu'ils ont été modifiés sans que soit tenue une assemblée extraordinaire. Quand nous avons demandé des explications, le président s'est braqué. Et ensuite, nous avons constaté qu'il y avait trop de dérives, que certaines choses n'apparaissaient pas. On a voulu savoir ce que cela signifiait », explique l'une de ces personnes, qui souhaite garder l'anony-

mat. « Il y a notamment un changement dans les statuts qui conforte une personne élue au conseil d'administration dans un emploi de salarié aux jardins. Il y a aussi des délégués de secteurs qui seraient indemnisés », précise encore cette adhérente.

Cette Rémoise trouve curieux que le président ait démissionné et qu'il continue d'œuvrer comme si rien

n'avait changé. « Il a même convoqué une assemblée générale pour le 20 février afin d'élire un nouveau conseil d'administration. Et il va dans les jardins pour faire signer des procurations. On pense qu'il veut peut-être reprendre les rênes de l'association et exclure ceux qui s'opposent à lui », dit-elle encore.

L'avocat du président parle lui de

« Ce sont des procéduriers qui dénoncent des futilités »

Le président, quant à lui, dénonce « des choses détestables et une démarche incongrue ». Il précise qu'il avait déjà démissionné en avril avec effet en octobre. « On a une équipe de quatre personnes qui nous pourrit la vie depuis un certain temps. Pourtant, j'essaie toujours d'arrondir les angles. Mais ce sont des procéduriers qui dénoncent des futilités. Tout est fait dans les règles de l'art. Il n'y a pas de manipulation d'argent. Le salarié répare les pompes, monte les cabanes, pose les grillages. Je règle les affaires en cours. C'est normal. Ces personnes auraient pu attendre la prochaine assemblée si elles veulent se présenter. Pour ma part, ce n'est plus le cas. Je vais consacrer ma vie à mes enfants et petits-enfants. »

« démarche incongrue et de men songes ». Il estime que « ces adhérents ont sollicité la nomination d'un administrateur pour nuire à l'équipe sortante. S'ils voulaient se présenter, ils auraient pu attendre l'assemblée ». Les adhérents concernés disent vouloir simplement continuer à cultiver leur bout de terre dans la convivialité, sans peur d'une exclusion.

MARIE-CHRISTINE LARDENOIS